



8

La réforme de l'éducation et les parents

Fédération des comités de parents



Sommaire

<i>Pourquoi réformer l'éducation ?</i>	1
<i>D'où vient la réforme ?</i>	2
<i>Une réforme qui touche d'abord les écoles</i> ...	3
<i>Les commissions scolaires</i>	5
<i>Les autres grands volets</i>	6
<i>Les parents : partenaires indispensables</i>	9
<i>De véritables partenaires</i>	10

Ressources

Pour obtenir des réponses à vos questions, pour approfondir un sujet, pour trouver les bons outils ou les bonnes ressources... adressez-vous à la FCPPQ.

Nous offrons :

- des conseils;
- de la documentation;
- des références;
- des ateliers de formation.

Consultez notre site Internet www.fcppq.qc.ca ou entrez en communication avec votre association régionale par l'entremise du comité de parents de votre commission scolaire.

Crédits

Le fascicule numéro 8 *La réforme de l'éducation et les parents* est publié dans le cadre du programme de formation de la Fédération des comités de parents de la province de Québec, 389, boulevard Rochette, Beauport, Québec, G1C 1A4.

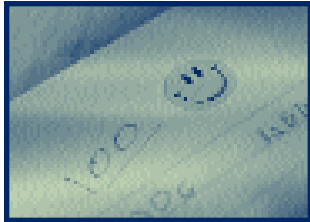
Ont participé à la réalisation :

- Coordination, recherche, rédaction : Multi projets
- Rédaction : Claudine St-Germain
- Graphisme : Groupe Zone Communication
- Impression : Litho Acme-Renaissance

Note : Dans ce document, la forme masculine désigne les hommes et les femmes.

Mai 2002
Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-921357-68-2

La réforme, plus large qu'on le croit !



Lorsqu'il est question de la réforme de l'éducation, on parle surtout de la refonte des programmes de formation, au primaire et au secondaire. C'est évidemment un élément fondamental et essentiel de la réforme. Toutefois, celle-ci est beaucoup plus large. Elle englobe des changements majeurs au système québécois d'éducation et qui touchent directement les parents.

Le présent document offre une vue globale de la réforme amorcée en 1996. Les points abordés seront notamment :

- les fondements de la réforme;
- les différents travaux qui ont mené à sa réalisation;
- les changements qui ont eu un impact sur les écoles et les commissions scolaires;
- le rôle que doivent jouer les parents dans cette réforme.

Pourquoi réformer l'éducation ?

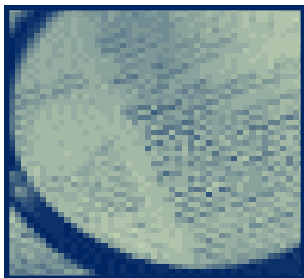
La dernière réforme majeure de l'éducation au Québec remontait aux années 60. Elle découlait du rapport de la Commission Parent et s'inscrivait dans le grand mouvement de la révolution tranquille. Son objectif premier était de démocratiser l'école et d'en faciliter l'accès à tous : ces objectifs ont, depuis, été largement atteints. Au cours des trois dernières décennies, de nombreux changements ont été apportés au système éducatif, sans toutefois le modifier substantiellement.

Durant cette même période, la société québécoise a connu de profonds bouleversements. La vie familiale, le monde du travail, l'économie, les relations sociales, la technologie, tous ces aspects de nos vies ont évolué de façon extraordinaire. Les qualités qu'on attend aujourd'hui d'un travailleur et d'un citoyen ne sont plus les mêmes. Adapter le système scolaire à ces nouvelles réalités devenait une nécessité.

De plus, le taux de décrochage scolaire, le nombre de jeunes en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le nombre d'adultes analphabètes montraient l'urgence de procéder à une réforme en profondeur du système d'éducation québécois.

L'objectif de rendre l'école accessible à tous a été atteint. Il faut maintenant faire en sorte que le plus grand nombre d'élèves connaissent le succès. Pour ce faire, l'école doit prendre en compte de nouvelles réalités de la société, améliorer l'égalité des chances et favoriser l'implication de toutes les personnes concernées, c'est-à-dire les élèves, les parents, les membres du personnel de l'école et les membres de la communauté. C'est là l'esprit général de la réforme de l'éducation.

D'où vient la réforme ?



La réforme de l'éducation est le fruit d'une réflexion de plusieurs années à laquelle ont participé plusieurs groupes et individus.

En 1994, un premier rapport, issu d'un groupe de travail intitulé *Préparer les jeunes au 21^e siècle* (souvent appelé Rapport Corbo), montre la nécessité de revoir les profils de formation du primaire et du secondaire de façon à tenir compte des grandes tendances actuelles.

En 1995, la Commission des États généraux sur l'éducation est mise sur pied avec le mandat d'établir l'état de la situation et de définir les orientations et les besoins du système scolaire pour les années à venir. La Commission déclenche ainsi un vaste mouvement de réflexion publique sur l'éducation. Le rapport de la Commission est déposé en 1996. Il propose dix chantiers prioritaires d'intervention pour rénover le système d'éducation.

Pour donner suite aux États généraux, la ministre de l'Éducation de l'époque, Mme Pauline Marois, publie en octobre 1996 les grandes orientations de la réforme qui prendra place. L'objectif du plan ministériel intitulé *Prendre le virage du succès* est de passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plan grand nombre. Ce plan comprend sept volets qui seront passés en revue dans les pages qui suivent.

En 1997, le groupe de travail sur la réforme des programmes de formation au primaire et au secondaire déposait son rapport intitulé *Réaffirmer l'école* (appelé Rapport Inchauspé). Le ministère de l'Éducation donne suite au rapport en énonçant sa politique éducative : *L'école, tout un programme*.

Une réforme qui touche d'abord les écoles



La réforme a un impact majeur sur l'école. Elle apporte de nouvelles structures, un nouveau partage des rôles et responsabilités et, surtout, une nouvelle façon de voir et de penser l'école.

Des établissements plus autonomes

L'un des grands objectifs de la réforme est de permettre à chaque école d'adapter ses services aux besoins et aux caractéristiques de son milieu. Pour y arriver, il faut que l'école puisse prendre des décisions et les appliquer. La Loi sur l'instruction publique a donc été amendée en ce sens afin de rapprocher les pouvoirs de l'école.

Désormais, l'école exerce un ensemble de fonctions et de pouvoirs qui relevaient auparavant de la commission scolaire. Ces nouvelles responsabilités sont d'ordre pédagogique, budgétaire et administratif. Elles touchent notamment l'organisation et l'évaluation des services éducatifs, la gestion des ressources ainsi que le développement du partenariat avec la communauté locale.

Donner plus d'autonomie à l'école, c'est aussi en donner à ceux qui la composent. La réforme a réaffirmé le rôle de leader pédagogique de la direction d'école. Les enseignants ont une marge de manœuvre et une latitude plus importantes que par le passé. Le nouveau Programme de formation fait davantage appel à leur jugement professionnel et à leur expertise pédagogique pour adapter leur enseignement aux besoins de leurs élèves.

L'arrivée du conseil d'établissement

L'obligation de former un conseil d'établissement fut aussi un grand changement dans les écoles. Le conseil d'orientation et le comité d'école qui l'avaient précédé jouaient un rôle presque exclusivement consultatif, contrairement au conseil d'établissement qui les a remplacés et qui possède de grands pouvoirs décisionnels. Formé de parents, d'élèves qui fréquentent les écoles où existent des classes de 4^e et de 5^e secondaire, de membres du personnel et de représentants de la communauté, le conseil d'établissement a comme rôle principal de veiller à ce que les services offerts à l'école répondent bien aux besoins des élèves. L'intention du législateur a été d'attribuer au conseil d'établissement suffisamment de fonctions et de pouvoirs pour qu'il puisse orienter l'école dans le sens voulu par ses principaux acteurs.



L'arrivée du conseil d'établissement a introduit une dynamique complètement nouvelle dans l'école. Les parents et les membres du personnel ont maintenant un lieu privilégié pour communiquer, confronter leurs idées et travailler ensemble à la réussite des élèves. La communauté a aussi la chance de participer directement à la vie de l'école, et celle-ci peut profiter concrètement des ressources et du savoir-faire que lui offre son milieu.

Pour que vive cette nouvelle instance, tous les intervenants ont dû redéfinir leur contribution à l'école, assimiler leurs nouvelles responsabilités et apprendre à se connaître. C'est un processus à long terme, qui se développe progressivement.

Un changement de culture

En raison des transformations qu'elle impose à l'école, la réforme pointe clairement les éléments essentiels de la culture de l'école québécoise :

- elle réaffirme la place centrale de l'élève dans ses apprentissages;
- elle accorde une importance primordiale au partenariat à l'intérieur de l'école;
- elle n'est pas une cellule fermée : elle s'insère dans un milieu donné puisque, selon le dicton africain, « ça prend tout un village pour éduquer un enfant »;
- elle doit privilégier le travail d'équipe; par exemple, on souhaite que soient mises en place dans les écoles des équipes-cycles, formées des enseignants et des professionnels qui travaillent dans le même cycle ainsi que des équipes-écoles composées de l'ensemble du personnel de l'école.

C'est un changement de mentalité important. La mise en commun des expertises et des expériences de tous, incluant celles des parents, apporte une force et une cohésion extrêmement positives pour les élèves, le personnel de l'école, les parents et la communauté. Cette mise en commun est, entre autres, nécessaire à l'application du nouveau Programme de formation qui exige de faire des liens entre les apprentissages et de les rattacher à la réalité vécue.

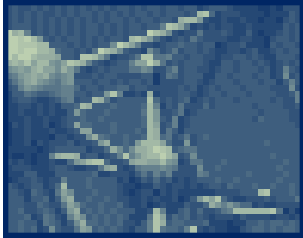
La triple mission de l'école

La réforme a eu le mérite de clarifier la mission de l'école. Cette mission comporte trois volets importants :

- instruire, c'est-à-dire faire en sorte que les élèves acquièrent des connaissances et sachent s'en servir dans la vie de tous les jours;
- socialiser, c'est-à-dire apprendre aux élèves à vivre ensemble et à évoluer dans la société;
- qualifier, c'est-à-dire donner aux élèves tous les atouts nécessaires à leur intégration dans la société et au marché du travail.

Dans cette redéfinition de la mission de l'école, on fait également référence à la réussite des élèves « en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ».

Une réforme qui touche aussi les commissions scolaires



La réforme a eu un impact important sur les commissions scolaires en amenant une nouvelle répartition des pouvoirs et des responsabilités. Leur mission première est redéfinie : avant tout, les commissions scolaires doivent s'assurer que les personnes qui vivent sur leur territoire reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit, soit l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'éducation aux adultes. Les pouvoirs des commissions scolaires sont maintenant axés davantage sur la planification, l'évaluation et le soutien aux établissements ainsi que sur la répartition des ressources.

Les commissions scolaires voient aussi à répartir différents services éducatifs comme les services complémentaires, les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, la restauration et l'hébergement.

De nouvelles commissions scolaires

À la suite du consensus social dégagé par les États généraux sur l'éducation, le gouvernement a procédé à la déconfessionnalisation complète du système scolaire, qui était prévue depuis 1988. Jusque-là, le système québécois était divisé sur la base de la religion, d'un côté les commissions scolaires pour les catholiques et, de l'autre, les commissions scolaires pour les protestants. Pour tenir compte des changements survenus dans la société québécoise, des commissions linguistiques – francophones ou anglophones – furent mises en place en 1998. Ce faisant, le gouvernement a aussi réduit leur nombre de moitié, en arrimant leur territoire à celui des municipalités régionales de comté (MRC).

Les autres grands volets de la réforme



La réforme de l'éducation touche tous les ordres d'enseignement, du préscolaire à l'université, et s'attarde à tous les aspects du système scolaire. En plus des changements introduits dans les écoles et les commissions scolaires, de grandes lignes d'action, définies dans le plan ministériel *Prendre le virage du succès*, ont été adoptées pour atteindre les objectifs de la réforme.

Intervenir dès la petite enfance

Les enfants bien encadrés et stimulés dès leur plus jeune âge réussissent mieux, tant sur le plan social que sur le plan scolaire. C'est pourquoi la réforme comprend un volet relatif à l'intervention auprès de la petite enfance.

La première mesure prise par le ministère de l'Éducation fut d'étendre l'offre de services éducatifs destinés à la petite enfance. En septembre 1997, la maternelle à temps plein devint accessible à tous les enfants de 5 ans. Elle n'est pas obligatoire, mais aujourd'hui, la grande majorité des enfants admissibles la fréquentent.

Les centres à la petite enfance ont ensuite commencé à développer graduellement des services pour les enfants de 4 ans. Ces services leur permettent de se familiariser progressivement avec un environnement d'apprentissage stimulant et d'acquérir des habiletés qui leur donneront d'égales chances de succès à l'école. Des services supplémentaires sont aussi offerts aux enfants de 4 ans ayant des besoins particuliers, notamment ceux qui vivent avec un handicap ou qui sont issus de milieux défavorisés.

Le programme d'éducation préscolaire a aussi été modifié pour tenir compte de ces changements et pour mieux répondre aux besoins des enfants.

Le fascicule n° 9 *La formation des élèves du primaire : Pour atteindre de nouveaux sommets,* est consacré à ce volet de la réforme.



Enseigner les matières essentielles

La révision du Programme de formation du primaire et du secondaire est l'un des volets les plus importants de la réforme. Le mot « curriculum » est maintenant employé couramment pour désigner les programmes d'études tout en ayant un sens plus large. Il définit le contenu de la formation des élèves, soit les grilles-matières, le temps d'enseignement, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages, la sanction des études et l'agencement des diverses filières de formation. Tous ces éléments sont revus par le ministère de l'Éducation.

Soutenir l'école montréalaise

Le caractère multiethnique et la pauvreté qui sévit dans certains quartiers de Montréal posent de grands défis à certaines écoles de la métropole. Les élèves qui présentent un retard scolaire y sont beaucoup plus nombreux qu'ailleurs.

La réforme de l'éducation contient donc un volet spécifiquement consacré à l'école montréalaise. Il s'agit d'abord de cibler les écoles des milieux les plus défavorisés pour leur offrir un soutien financier et technique supplémentaire et pour impliquer activement la communauté dans le succès des élèves de son école.

Le ministère de l'Éducation a élaboré en 1998 une politique d'intégration et d'éducation interculturelle qui s'adresse non seulement aux élèves des écoles montréalaises, mais à l'ensemble des élèves. Cette politique porte sur la responsabilité de l'école en matière d'intégration linguistique, scolaire et sociale ainsi que d'éducation interculturelle; la politique porte aussi sur les moyens de favoriser l'ouverture à la diversité ethnique, culturelle et religieuse et sur les moyens d'assurer une juste représentation des membres des communautés culturelles au sein des écoles et des commissions scolaires.



Intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique

La formation professionnelle et technique offre des perspectives d'emploi très intéressantes, mais trop peu de jeunes s'engagent dans cette voie, par méconnaissance ou préjugé. Les filles, en particulier, sont largement sous-représentées dans ces programmes de formation.

La réforme vise donc à revaloriser la formation professionnelle et technique et à mieux l'adapter à la réalité des jeunes d'aujourd'hui. Elle vise aussi à créer des liens entre les profils de formation, par exemple en facilitant le passage de la formation professionnelle du secondaire à la formation technique du cégep. Ainsi, les jeunes qui souhaitent se préparer immédiatement au marché du travail ne se coupent pas pour autant de l'enseignement supérieur.

On croit aussi qu'en permettant aux élèves d'accéder plus tôt à la formation professionnelle, on pourra contribuer à la lutte au décrochage scolaire. Les programmes d'alternance travail-études sont également une mesure privilégiée par le ministère de l'Éducation.

Consolider et rationaliser l'enseignement supérieur et donner un meilleur accès à la formation continue

Ces deux volets de la réforme sont d'un intérêt moins immédiat pour les parents du primaire et du secondaire, quoiqu'il soit important de savoir que, là aussi, des changements sont issus de la réforme en cours.

Ainsi, au collégial, les établissements ont maintenant plus de responsabilités relativement à la formation et à certaines questions administratives.

À l'université, la réforme porte principalement sur l'administration, le financement et la performance, ainsi que sur la pertinence et la complémentarité des programmes d'études. L'accès aux études universitaires, l'excellence de la recherche, la réponse aux besoins de la société et l'ouverture sur le monde figurent parmi les préoccupations du ministère de l'Éducation à l'égard des universités.

Le dernier volet de la réforme porte sur l'éducation des adultes. Dans un monde en perpétuelle mouvance, de plus en plus de gens auront besoin de formation continue ou d'appoint. Le système d'éducation devra répondre à ces besoins par des programmes et des outils appropriés.

Les parents, des partenaires indispensables de la réforme



Consultez le fascicule n° 12
sur le conseil d'établissement.

Consultez le fascicule n° 1, *L'organisme
de participation des parents :
Un coup de pouce à l'école,*
et le fascicule n° 3, *Pour se faire une
bonne idée de la participation
des parents à l'école.*

Consultez le fascicule n° 14,
*Le comité de parents : Pivot
de la participation parentale.*

Des changements aussi majeurs au système scolaire touchent inévitablement les parents. Ceux-ci sont appelés, plus que jamais, à s'impliquer dans l'éducation scolaire de leurs enfants.

Un rôle décisionnel à l'école

L'avènement des conseils d'établissement marque un tournant important pour l'implication des parents au sein du système scolaire alors qu'ils n'avaient joué jusqu'ici qu'un rôle presque exclusivement consultatif. Cette instance donne en effet aux parents l'occasion de partager avec les autres agents du milieu des fonctions et des pouvoirs décisionnels importants quant aux orientations de l'école. Comme les parents possèdent un nombre de voix égal à celui du personnel de l'école au sein du conseil d'établissement et que le président doit obligatoirement être un parent, leurs points de vue et leurs idées peuvent réellement influencer sur la vie à l'école de leurs enfants.

L'OPP, une autre façon de s'impliquer

La réforme a aussi amené la création des organismes de participation des parents (OPP). Leur fonction est de promouvoir la participation des parents à la réalisation du projet éducatif de l'école et à la réussite scolaire de leur enfant. Cette participation peut prendre plusieurs formes, selon les besoins de l'école et les forces de chaque milieu.

En particulier, l'OPP pourra jouer un rôle extrêmement utile pour la réussite des élèves en développant le volet information des parents et soutien à leur participation.

Le comité de parents, aussi interpellé par la réforme

Dans son rôle consultatif auprès de la commission scolaire, le comité de parents peut contribuer grandement au succès de la réforme. Les représentants des parents de chaque école et des parents des élèves en difficulté connaissent de près les besoins de chaque milieu et peuvent soutenir l'action de la commission scolaire dans la mise en place de la réforme, notamment au plan de la décentralisation des pouvoirs vers les établissements et de la répartition des ressources.

De véritables partenaires

Le partenariat est au cœur de la réforme de l'éducation. La réussite scolaire des enfants n'est pas la seule responsabilité des enseignants; l'équipe-école, la communauté et les parents sont tous appelés à travailler ensemble pour la favoriser.

Si les écoles doivent, en raison de la réforme, adapter leurs services éducatifs aux besoins des élèves, elles auront par ailleurs besoin de la contribution des parents pour mieux cerner ces besoins. Plus la relation entre l'école et les parents sera étroite, plus le projet éducatif reflétera les attentes du milieu et plus les services seront bien ciblés.

De façon générale, la réforme vise à faire des parents de véritables partenaires du système éducatif. De la décentralisation des pouvoirs à la mise en place de nouvelles instances dans les écoles, tout converge vers une association en vue de la réussite des enfants. Il appartient maintenant aux parents, tout comme aux autres agents du système scolaire, d'occuper pleinement leur nouvelle place et de s'approprier leur nouveau rôle.

